



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La rectrice de l'académie de Créteil

VU le code de l'éducation, articles L.442-5, L.914-1,
R 914-44 à 45, R 914-49 à 52 et R 914-75 à 77

VU la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28
novembre 2005 (B.O n°45 du 8 décembre
2005)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du premier degré est fixé de la façon suivante :

Du 5 au 25 février 2018

Saisie en ligne par les chefs d'établissement des postes vacants, susceptibles d'être vacants et des services réduits ou supprimés.
Les annexes I et II doivent être transmises au rectorat, division des établissements d'enseignement privés (DEEP 1).

Du 26 février au 30 mars 2018

Vérification et analyse des documents par la DEEP 1

Le 4 avril 2018

Publication par le rectorat, DEEP 1, de la liste des postes vacants, susceptibles d'être vacants et des services réduits ou supprimés
Envoi de ces listes aux établissements pour affichage

Du 4 avril au 2 mai 2018

Validation des dossiers de candidature des maîtres, en ligne sur le site de l'académie.

Du 3 au 20 mai 2018

Saisie en ligne par les chefs d'établissement de leurs avis sur les candidatures

Du 21 mai au 8 juin 2018

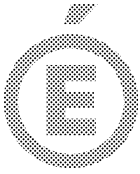
Vérification et analyse des documents par la DEEP 1

Le 20 juin 2018

Commission consultative mixte interdépartementale (CCMI) relative au mouvement des maîtres

Le 21 juin 2018

Consultation en ligne sur EPIGA des résultats de la CCMI par les maîtres et les chefs d'établissement, pour information
Envoi des propositions d'affectation de la CCMI aux chefs d'établissement et aux maîtres concernés



2

Du 21 juin au 4 juillet 2018

Réponse des chefs d'établissement et des maîtres aux propositions d'affectation de la CCMI

Le 16 août 2018

Fin du mouvement

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 26 janvier 2018

Pour le Recteur et par délégation
le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Julien MOISSETTE